

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 5 décembre 2024

Le cinq décembre deux mille vingt-quatre à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-sept novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (41)

Damien TAUNAY, Jean-Marie BRINGOUT, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI, Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Philippe MOLLE, Bernard GAUDINET, Eric GARET, Laurence BAUMONT, Benoit PETON, Jean DESMARTIN, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Marie-Pierre DUPRÉ, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (9)

Véronique GRANDJEAN-AMBERT à Jean-Marie BRINGOUT, Éric FRECHIN à Bernard GAUDINET, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD à Benjamin GONZALES, Hervé LE CAIN à Gérard COULIN, Gérard PERSONENI à Raymond BILQUEZ, Christophe ROSSÉ à Cyrille FROIDEVAUX, Sophie TARAN à Véronique LOUIS, Romain WICKY à Régis BOILLOT.

Absents excusés (2)

Patrice COLNEY, Mickaël MUHLEMATTER.

2024-123 Acquisition terrain NOROY-LE-BOURG parcelle ZI 17

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2241-1 et L. 2122-21 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L. 1111-1 ;

Vu la délibération n°2023-129 en date du 7 décembre 2023 relative à l'extension du périscolaire de SAULX et l'échange et l'acquisition de terrain ;

Considérant que dans le cadre du projet de construction d'une micro-crèche à NOROY-LE-BOURG, il y a lieu d'acquérir la parcelle cadastrée section ZI 17 d'une contenance totale de 12 ares 20 centiares ;
Considérant que le prix a été fixé à 1 € symbolique (un euro).

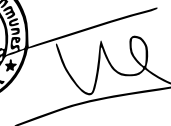
Le Président propose au conseil communautaire :

- d'approuver le projet d'acquisition dans les conditions détaillées ci-dessus ;
- de prendre en charge les frais liés à cette acquisition ;
- de l'autoriser à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **adopte** cette proposition par :

POUR	48	
CONTRE	2	<i>Hervé LE CAIN, Gérard COULIN</i>
ABSTENTIONS	0	

Fait à SAULX, le 5 décembre 2024
Le Président, Benjamin GONZALES.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état